

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

Séance du Conseil Municipal du 22 Février 2021

Délibération N° : 20210222-08

OBJET : Avis relatif à la construction d'une cabane pastorale par le groupement pastoral du Pelvas sur une parcelle communale.

L'an deux mil vingt et un, le 22 du mois de Février le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 17/02/2021

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 15

Chrystelle CERUTTI – Philippe BOULET – Florent BUES – Dominique LEPAS – Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT – Charles LACROIX – Marie-Hélène FAROUZE – Philippe RIBOT – Joël GAUCHE – Nicolas TENOUX – Emmanuel MIEGGE – Florian BOURCIER – Carine AUDIER-MERLE – Pauline ROUX

NOMBRE DE POUVOIRS : 0 (Charles LACROIX, arrivé à 18h50, étant présent à ce point de l'ordre du jour)

NOMBRE DE VOTANTS : 15

SECRETAIRE DE SEANCE : Carine AUDIER-MERLE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande du Président du Groupement Pastoral du Pelvas qui souhaite déposer un dossier de demande de subventions pour créer une nouvelle cabane pastorale sur une parcelle communale sur l'alpage du Pelvas, en remplacement de l'ancienne cabane inutilisable, dite « cabane verte ».

Monsieur le Maire expose qu'un avis a d'ores et déjà été demandé à l'ARS quant au lieu pressenti pour l'implantation de cette cabane afin de respecter les règles environnementales applicables sur ce secteur et notamment les périmètres de protection des captages d'eau potable afin de ne pas compromettre la qualité de l'eau distribuée aux habitants. Il semble que cet avis puisse être favorable mais aucune réponse écrite ne nous est parvenue à ce jour.

Après discussion, le principe même d'autoriser la construction d'une cabane pastorale sur une parcelle communale par un Groupement Pastoral, et non directement par la commune, fait débat.

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal se prononce sur un accord de principe relatif à la construction d'une nouvelle cabane pastorale sur une parcelle communale par le Groupement Pastoral du Pelvas, l'avis du Conseil Municipal étant le préalable à tout dépôt de dossier de demande de subventions par le Groupement Pastoral.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 0 voix pour, 9 voix contre et 6 abstentions,

S'OPPOSE à la construction d'une nouvelle cabane pastorale sur une parcelle communale par le Groupement Pastoral du Pelvas.

PROPOSE d'étudier la prise en charge de cette opération directement par la Commune.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT

